



L'EAU POTABLE,
un trésor à portée de main

Bilan de la qualité de l'eau en Martinique

2012 / 2013 / 2014

ars
● Agence Régionale de Santé
Martinique



«C'est quand le puits est sec
que l'eau devient richesse»

De l'eau potable au robinet : *quoi de plus normal !*

Et pourtant, tous les jours, avec persévérance, et conscience, de nombreux acteurs travaillent pour que ce service soit une évidence pour chacun d'entre nous.

Car avant d'arriver au robinet, l'eau emprunte un long parcours, rencontre parfois des substances polluantes qu'il faut traiter et prévenir, subir de nombreux contrôles.

Les martiniquais et martiniquaises bénéficient d'une eau délivrée au robinet d'excellente qualité et qui s'améliore chaque année.

Cela impose une surveillance attentive de la qualité et de l'anticipation, en entretenant et en renouvelant régulièrement les infrastructures de l'eau.

Le bilan 2012-2014 de la surveillance de la qualité de l'eau délivrée au robinet est le reflet de la situation favorable dont nous bénéficions actuellement.

L'engagement quotidien des acteurs de l'eau, est le gage de notre capacité collective à préserver cette richesse pour les générations futures.

Christian URSULET

*Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Martinique*



Parcours de l'eau

Plus de **120 millions** de litres sont puisés chaque jour en Martinique dans la nature pour satisfaire nos besoins en eau potable.



Cette eau est produite à partir de **37 prises d'eau**.

La grande majorité est constituée de pompages en rivières (94% des volumes), les autres sont des sources ou des forages, tous situés dans la moitié Nord de la Martinique (pluies abondantes et importants réseaux de rivières).

À SAVOIR

Dans la plupart des cas, l'eau qui coule dans les rivières ou sort des sources à l'état naturel **ne peut pas être bue directement** et doit subir un minimum de **traitements** pour être considérée comme **potable**.

Selon cette qualité, le traitement peut être :

une désinfection simple
par une filtration sur sable

OU

un traitement complet
avec oxydation, floculation, filtration sur charbon actif et désinfection finale.

Une fois traitée, l'eau transite par des réseaux de canalisations, des réservoirs de stockage, des pompes avant d'arriver finalement au robinet.

Dans certains cas, en particulier pour les habitants du Sud de la Martinique, l'eau peut transiter par plus de 40 kilomètres de canalisations avant d'arriver au robinet.



Les chiffres clés du contrôle sanitaire

L'eau du robinet en Martinique est obtenue à partir de :

37 captages (prises en rivières, forages ou sources)

30 stations de traitement (simple désinfection ou traitement complet avec charbon actif)

38 réseaux de distribution répartis sur le territoire.

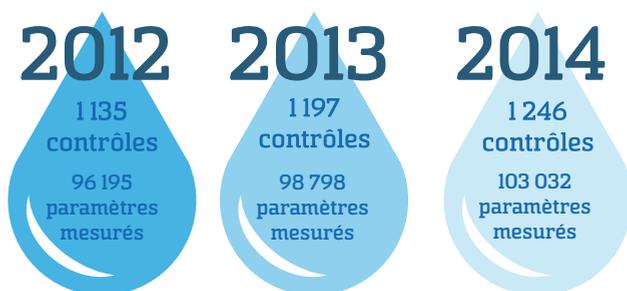
La qualité est contrôlée aux différentes étapes du parcours de l'eau :

319* contrôles au captage

614* contrôles sur les installations de traitement

2645* contrôles aux robinets des usagers

Les contrôles portent sur de nombreux paramètres traduisant à la fois l'efficacité du traitement de l'eau, mais également la recherche de substances pouvant avoir des effets sur la santé.



Le contrôle sanitaire obligatoire est complété par les actions quotidiennes d'auto-contrôle de l'eau réalisées par les exploitants.

La plupart des analyses sont effectuées par le Laboratoire Départemental d'Analyses de Martinique situé à Fort de France, qui dispose des agréments nécessaires délivrés par le Ministère de la Santé. Certaines analyses rares ou complexes sont confiées au laboratoire Eichrom à Rennes ou au Laboratoire Départemental de la Drôme, également agréés par le Ministère de la Santé.

Les périmètres de protection

La meilleure façon d'avoir une **eau de bonne qualité** au robinet est de s'assurer que l'eau, **à l'état naturel, est déjà de bonne qualité.**

Il s'agit donc d'**éviter** qu'elle subisse des **pollutions directes** ou **diffuses** et donc de **protéger son environnement.**



Pour ce faire, la réglementation prévoit la mise en place de zones de protection, appelées périmètres de protection des captages, dont l'objectif est de réglementer voire de supprimer les activités susceptibles de polluer la ressource en eau.

À l'intérieur de ces périmètres, il faut limiter les constructions, les routes, les activités industrielles ou agricoles, etc.

- ① périmètre immédiat : protection des installations
- ② périmètre rapproché : restriction des activités polluantes
- ③ périmètre éloigné : maîtrise des activités polluantes.

Station de traitement

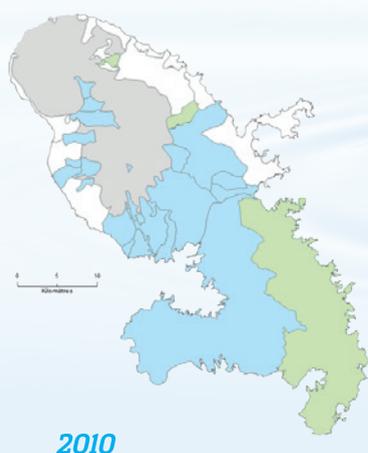
Captage d'eau

En Martinique, l'emprise au sol de l'ensemble des périmètres protection représente 10% de la surface du territoire.

On comprend facilement que sur un petit territoire, il est difficile de faire coexister l'activité humaine et économique avec la nécessité de protection de la ressource en eau.

Des conflits d'usages sont donc fréquents et la recherche d'équilibre entre ces enjeux, reste une préoccupation permanente des autorités.

Évolution des captages bénéficiant d'un périmètre de protection



Légende

- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | Zones desservies par des ressources non protégées |  | Zones desservies par des ressources dont une partie est protégée |
|  | Zones desservies par des ressources protégées |  | Zones non desservies en eau |

En 2014 : 73% des ressources en eau de Martinique bénéficient d'un périmètre de protection

L'eau de pluie

Elle n'est pas potable et doit être réservée à l'arrosage des plantes ou le lavage des sols.

Pour faire face aux coupures d'eau ou pour faire des économies d'eau le recours aux citernes de récupération d'eau de pluie est de plus en plus courant. Ce geste écologique ne doit pas faire oublier que l'eau de pluie n'est pas potable. Car avant d'arriver dans la citerne, l'eau de pluie a coulé sur le toit, qui a pu être souillé par des excréments d'animaux ou de rongeurs, des insectes ou des poussières.

La citerne est composée de matériaux non alimentaires qui peuvent libérer des particules dans l'eau. Enfin, elle n'est pas désinfectée ou pas tout à fait étanche et peut sous quelques jours être contaminée par des germes, des insectes ou de petits animaux.

Les sources

La Martinique compte plus de 120 sources dites : «sources de bord de route».

Même si certaines sources sont situées dans des environnements naturels, rien ne garantit que l'eau soit potable.

En effet, elles ne sont pas entretenues ou nettoyées régulièrement, la qualité de l'eau n'est pas surveillée, rien n'empêche aux animaux de paître à proximité ou aux constructions de s'installer en amont et donc de les contaminer.

*Dans une étude menée entre 2009 et 2011, le contrôle de 126 sources a montré que **106 (86%) délivraient de l'eau non potable**, soit à cause de présence de germes fécaux, soit à cause de présence importante en pesticides, soit les deux à la fois.*

Par précaution : il faut considérer l'eau des « sources de bord de route » comme non potable et les réserver à des usages non sensibles : nettoyage du sol, arrosage, alimentation des animaux, etc.

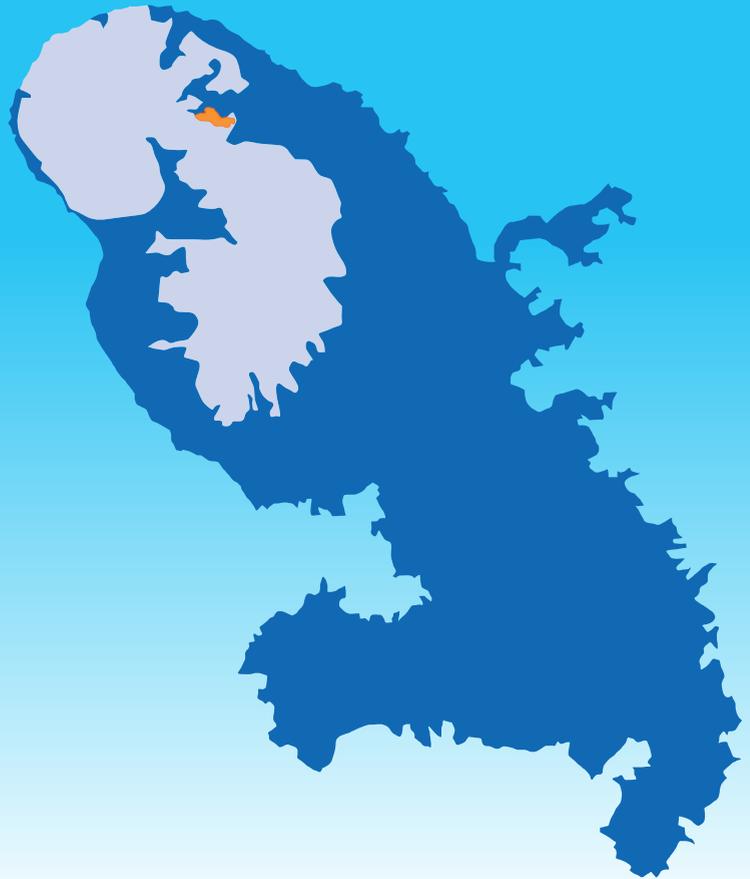
La qualité bactériologique de l'eau

*L'eau du robinet en Martinique
est de très bonne qualité bactériologique*

99,97%*

*de la population
dispose d'une eau
respectant
les normes de qualité*

*De façon ponctuelle 0,29%
de la population a été desservie
par de l'eau présentant
une contamination bactérienne.*



Légende

- Eau de bonne qualité
- Eau de qualité moyenne
- Eau de mauvaise qualité
- Zone non desservie

L'eau contient, comme tous les autres milieux (air, sol, ...) de nombreux micro-organismes, dont certains peuvent être à l'origine de maladies plus ou moins graves pour l'homme.

On surveille donc de façon très régulière la qualité bactériologique de l'eau, pour se prémunir de maladies comme les gastro-entérites, les hépatites ou certains parasites intestinaux (amibes). Cette recherche porte sur la présence ou non de germes indicateurs de contamination fécale.

Les pesticides

Les pesticides, utilisés dans la lutte contre les maladies des cultures, des animaux ou l'entretien des voiries peuvent se retrouver dans l'eau, en cas d'usage non maîtrisé.

Les risques pour la santé liés à la consommation d'une eau contenant des pesticides sont fonction du produit, de la quantité absorbée et de la durée d'absorption.

L'eau du robinet en Martinique est de très bonne qualité phytosanitaire

99,75 %*
de la population a été desservie par une eau respectant en permanence les normes de qualité pour les pesticides

De façon ponctuelle 0,05% de la population a été desservie par une eau présentant des dépassements de la norme de qualité.

Légende

- Eau de bonne qualité
- Eau de qualité moyenne
- Eau de mauvaise qualité
- Zone non desservie



En Martinique, certaines ressources en eau sont contaminées par les pesticides (chloredecone notamment).

Lorsque ces ressources sont utilisées pour faire de l'eau potable, elles sont soumises à un traitement poussé faisant appel par exemple à un traitement par charbon actif qui permet d'éliminer la quasi-totalité des pesticides et de respecter la norme européenne de qualité.

Certaines ressources, notamment la source Marc Cécile à Ajoupa Bouillon, nécessitent un suivi particulier car la présence de chloredecone a été ponctuellement détectée.

Pour se prémunir d'un risque lié aux pesticides, les normes européennes de potabilité sont extrêmement strictes : **l'eau ne doit pas contenir plus de 0,1 µg de pesticides par litre**

(soit l'équivalent d'un gramme de pesticides dans 10 millions de litres d'eau).

Les acteurs de l'eau

Pour que l'eau prélevée dans le milieu naturel, arrive potable au domicile de chacun, de très nombreux acteurs sont mobilisés.

Les gestionnaires de l'eau

Il s'agit des syndicats intercommunaux, des régies communales ou le Conseil général qui ont la responsabilité de délivrer de l'eau potable au robinet.

Ils sont propriétaires des ouvrages (canalisations, réservoirs, captages, installations de traitement...), décident des investissements nécessaires pour leur entretien et extension et ont l'autorité pour décider de suspendre la consommation d'eau en cas de risque.

Les projets d'aménagement qu'ils décident se font dans le cadre des lois en vigueur, mais également du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) élaboré par le Comité de Bassin de la Martinique. Ils sont également accompagnés techniquement et financièrement par l'Office de l'Eau.

SCCNO (Syndicat des communes de la côte Caraïbe Nord Ouest)

68, angle des rues Clavius et Percée
BP 48 - 97250 Saint-Pierre
Tél. : 0596.78.17.35 / Fax : 0596.78.20.32

SCNA (Syndicat des Communes du Nord Atlantique)

9, rue quartier Duhamelin
97225 Le Marigot
Tél. : 0596.53.53.72 / Fax : 0596.53.62.97

ODYSSI

7-9, rue des Arts et Métiers lotissement Dillon Stade
BP 162 - 97202 Fort de France
Tél. : 0596.71.20.10 / Fax : 0596.71.20.16

SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)

Avenue des Ecoles
97215 Rivière Salée
Tél. : 0596.68.10.34 /
Fax : 0596.68.21.58

Conseil Général

Boulevard Chevalier Sainte Marthe
97200 Fort de France
Tél. : 0596.55.26.00 / Fax : 0596.59.32.

Mairie du Morne Rouge

rue Edgard Nestoret
97260 Morne Rouge
Tél. : 0596.52.30.23 / Fax : 0596.52.59.81

ODE (Office De l'Eau)

7 avenue Condorcet
BP 32 - 97201 Fort de France
Tél. : 0596.48.47.20 / Fax : 0596.63.23.67

Comité de Bassin

Hôtel de Région
BP 601 - 97201 Fort de France
Tél. : 0596.59.63.00 / Fax : 0596.62.68.10

Les usagers de l'eau

Ce sont les bénéficiaires du service de l'eau et qui ont un droit d'information sur la qualité de l'eau.

Les exploitants

Ce sont les prestataires de services, publics ou privés, désignés par les gestionnaires de l'eau pour assurer le fonctionnement au quotidien, la maintenance des installations de production, de traitement et de distribution de l'eau. Ils assurent l'entretien des installations, la surveillance et sont le contact privilégié des usagers de l'eau. Leurs coordonnées figurent sur la facture d'eau.

ODYSSI

7-9, rue des Arts et Métiers lotissement Dillon Stade
BP 162 - 97202 Fort de France
Tél. : 0596.71.20.10 / Fax : 0596. 71.20.16

SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural)

Anse Gouraud
BP 7213- 97274 Schœlcher
Tél. : 0596.61.15.45 / Fax : 0596.61.62.69

SME (Société Martiniquaise des Eaux)

Place d'Armes
BP 213 - 97284 Le Lamentin
Tél. : 0596.51.80.51 / Fax : 0596.51.80.55

SMDS (Société Martiniquaise de Distribution et de Services)

ZA Cité Belle Etoile
97230 Sainte-Marie
Tél. : 0596.69.54.74 / Fax : 0596.69.30.00



Les autorités

Ce sont elles qui délivrent les autorisations, réglementent et fixent les conditions générales de fonctionnement des installations de traitement et de production d'eau. Elles déterminent les modalités de contrôle de la qualité de l'eau ou de l'information du public.

Préfecture

Rue Louis Blanc (Angle de la rue Félix Éboué)
BP 647/648 - 97262 Fort de France
Tél. : 0596 39 36 00 / Fax : 0596 71 40 29
Mail : contact-prefecture@martinique.pref.gouv.fr

ARS Martinique (Agence Régionale de Santé)

Centre d'Affaire Agora
ZAC de l'Etang Z'abricot
BP 792 - 97244 Fort de France CEDEX
Tél. : 0596.39.42.43 / Fax : 0596.60.60.12
<http://www.ars.martinique.sante.fr>

DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Pointe de Jaham - BP 7212
97233 Schœlcher Cedex
Tél. : 05.96.59.57.00 / Fax : 05.96.59.58.00
<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/>

Les communes

Les experts

Ils disposent des équipements, des compétences et des pratiques pour analyser la qualité de l'eau, rechercher de nouvelles ressources en eau, déterminer les modalités de protection des captages. Ils sont mandatés par les gestionnaires ou les autorités.

LDA (Laboratoire Départemental d'Analyses)

32, boulevard Pasteur
97261 Fort de France CEDEX
Tél. : 0596.71.34.52 / Fax : 0596.71.61.23

BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)

4, lotissement Miramar
route de la Pointe des nègres
97200 Fort de France
Tél. : 0596.71.17.67 / Fax : 0596.63.21.15

Les hydrogéologues agréés



Pour en savoir plus

Vous pouvez consulter :

- Le bilan annuel de la qualité remis avec la facture d'eau
- Les résultats affichés en mairie
- Les sites internet

www.ars.martinique.sante.fr

www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.htm

